

Sous la direction de
Alain Salamagne

Hôtels de ville

Architecture publique à la Renaissance

Presses Universitaires de Rennes
Presses Universitaires François-Rabelais



L'hôtel de ville de **Marseille**

vicissitudes de l'aménagement urbain sous Louis XV

LE PROJET DE PLACE ROYALE et de reconstruction de l'hôtel de ville de Marseille, confié de 1747 à 1752 à Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, est assurément, avec l'hôtel-Dieu de la ville, l'un des grands projets urbains de la France de Louis XV. Conscient de l'enjeu, Mansart de Sagonne ne conçut pas moins de quatre projets avec variantes. Remarquablement documenté – on conserve toute la correspondance, les mémoires ainsi que les plans et les élévations¹ –, ce projet témoigne une fois encore de la réputation de son auteur en son temps et du souci d'être à la hauteur de la lignée Mansart à l'exemple de Jules Hardouin-Mansart, son aïeul, aux hôtels de ville d'Arles et de Lyon. Il vit aussi à l'occasion de hisser sa réputation à l'égal de celle des Gabriel, ses cousins, avec leurs réalisations des places royales de Rennes et de Bordeaux ou de Soufflot avec l'hôtel-Dieu et la Loge des changes de Lyon. Passés sous silence par Pierre Patte dans son fameux recueil *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, publié en 1765, les projets marseillais du dernier Mansart font partie des grandes découvertes de ces dernières années en matière d'urbanisme sous l'Ancien Régime².

UN CONTEXTE PARTICULIER

Après la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748), nombreux furent les architectes, parisiens ou provinciaux, à vouloir œuvrer au renouvellement des villes du royaume : Legendre à Reims (1748-1755), Le Carpentier à Rouen (1749-1763), Cammas à Toulouse (1750-1760), Gabriel à Paris (1753-1775), Blondel à Metz (1764-1775) ... Gabriel excepté, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne est, à notre connaissance, le seul architecte présent à la fois sur deux projets de places royales au milieu du XVIII^e siècle : Marseille et Paris³. Ses projets furent favorisés par la

protection active du ministre de la Maison du roi, en charge de la Provence, Louis Phélyppeaux, comte de Saint-Florentin, futur duc de La Vrillière (1705-1777) qui entendait rivaliser là avec le directeur des Bâtiments du roi Marigny – curieusement absent ici – dans l’embellissement de la façade maritime du royaume, dont Marseille était redevenu le fleuron depuis la paix de 1748.

Mansart de Sagonne bénéficia également de l’appui de son grand ami Gilbert-Jérôme Clautrier qui, en tant que premier commis du contrôleur général des Finances Machault d’Arnouville, eut la charge du dossier. Malgré cette conjoncture favorable et le dévouement de son auteur, l’échec du projet marseillais atteste, après l’exemple fameux de Rouen, de la difficulté d’évolution des villes sous l’Ancien Régime sans le volontarisme d’un intendant ou d’un gouverneur, tels Tourny à Bordeaux ou Belle-Isle à Metz.

GENÈSE ET ÉVOLUTION DES PROJETS D’HÔTEL DE VILLE ET DE PLACE ROYALE À MARSEILLE AUX XVII^e-XVIII^e SIÈCLES

Les projets d’hôtel de ville et de place royale à Marseille sont fort anciens : par délibération du 7 septembre 1653, le conseil de ville décidait la reconstruction de son hôtel communal du XIII^e siècle. Plusieurs fois remanié et consolidé, il était alors particulièrement vétuste⁴. La première



Fig. 1 > Hôtel de ville de Marseille (état actuel).

Pierre fut posée le 25 octobre. L'opération fut confiée à l'architecte Jean-Baptiste Méolans et à l'ingénieur Énéas Bilondelle. Une commission extra-municipale de 16 membres, reprise un siècle plus tard pour les projets de Mansart de Sagonne, assurait la gestion du dossier. Les travaux avancèrent difficilement et, faute de financement, s'arrêtèrent en 1656 aux fondations, établies, non sans mal, sur pilotis. Elles sont décrites sévèrement par Mansart de Sagonne dans un rapport de janvier 1752⁵. Les travaux reprurent dix ans plus tard avec Pierre Puget et son frère Gaspard qui, en tant qu'architecte de la ville, assura l'exécution jusqu'à l'arrêt définitif des ouvrages en 1673⁶.

Le nouveau bâtiment (fig. 1) se révéla très vite exigü : outre l'activité municipale, l'hôtel de ville de Marseille abritait en effet en rez-de-chaussée la loge – d'où son nom – des négociants du port. Ceux-ci logeaient majoritairement autour du pavillon et formeront, nous le verrons, un lobby puissant contre toute tentative de modernisation de cette partie de la ville. Pour répondre aux nouveaux besoins, on étendit la Loge Puget par l'acquisition de deux maisons situées derrière. Un pont de bois au-dessus de la rue de la Loge reliait les bâtiments, pont qui sera remplacé à deux reprises par un pont de pierre dans la première moitié du XVIII^e siècle (fig. 2 et 3). Quoique Mansart de Sagonne critiquât sévèrement cette disposition, bannie par une ordonnance de 1566, les échevins de Marseille la maintiendront coûte que coûte tel qu'on peut le voir encore aujourd'hui (fig. 4).

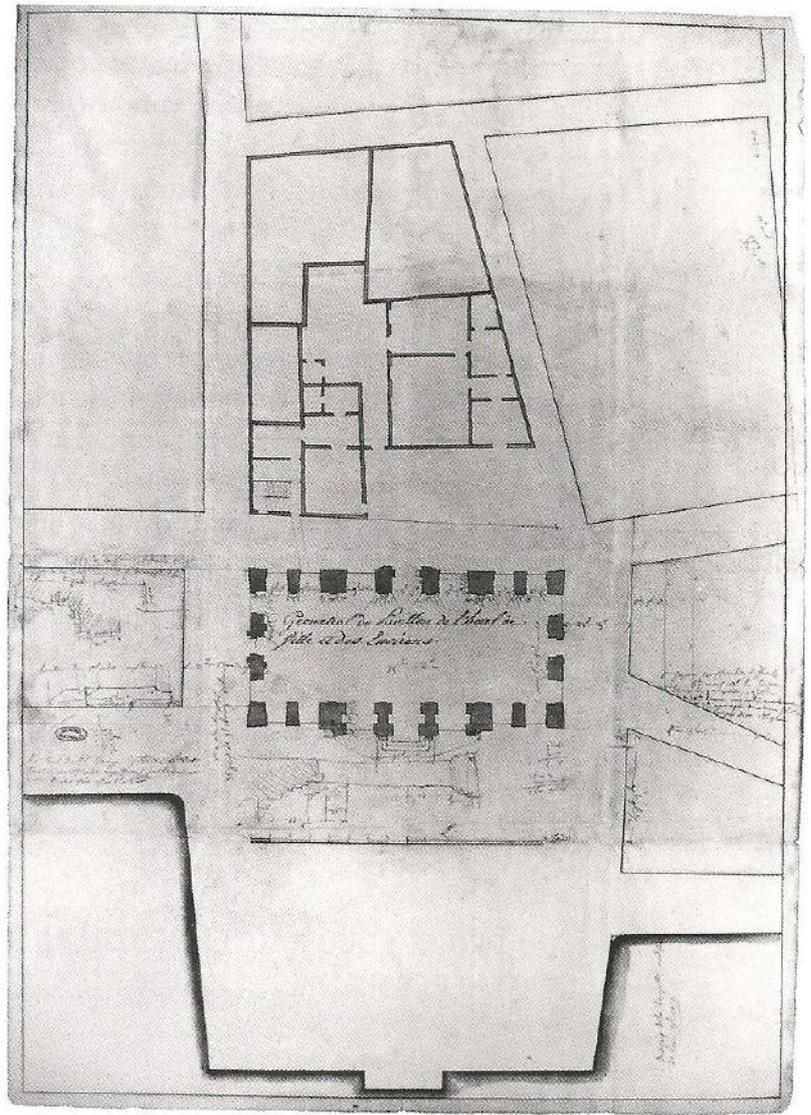


Fig. 2 > Mansart de Sagonne : levée du périmètre de l'hôtel de ville en 1752 [© AN, Cartes et plans].

Du fait de la promiscuité et du manque d'entretien, on décida en 1732, sur le rapport du premier échevin Henri Latil, de reconstruire l'hôtel de ville. La dépense fut estimée à 33 378 livres, 10 sols en 1733 et l'on pensa faire appel aux « plus habiles architectes de Paris⁷ ». Ces intentions restèrent lettres mortes jusqu'en 1747.

Parallèlement à la reconstruction de l'hôtel de ville, les échevins de Marseille souhaitaient, à l'instar d'autres villes (Montpellier, Grenoble, Lille, Aix, Rouen, Dijon, Lyon, Nantes), une place royale. Pierre Puget fournit des projets en 1686 qui, semble-t-il, déplurent au premier architecte du roi Jules Hardouin-Mansart. Refusant de les remanier, Puget fut écarté et remplacé par Charles Clérion qui faisait partie des architectes employés à Versailles par Mansart. La guerre de la Ligue d'Augsbourg en 1689 mit fin temporairement au projet.

Il fut repris au début du règne de Louis XV lorsque trois arrêts du conseil du roi de décembre 1723, mai 1724 et avril 1725 autorisèrent les échevins à procéder aux acquisitions nécessaires en vue d'établir une place circulaire, conformément au souhait de Puget. La place était envisagée à l'intersection des deux voies majeures de la ville, le Cours Belsunce et la Canebière, l'une reliant les portes d'Aix et de Rome, l'autre l'arsenal des Galères, situé au fond du Vieux-Port, à l'église des Capucins⁸.

Devant l'ampleur de la dépense et la difficulté d'obtenir les emplacements nécessaires, un arrêt d'août 1728 autorisa les échevins à réduire la surface de la place et à modifier son dessin. Devenue octogonale, la nouvelle place ouvrait, dans les pans coupés, sur des artères dont l'entrée était marquée par des pavillons à passage couvert. Ce projet n'eut guère plus de succès que les précédents, se heurtant à nouveau aux difficultés d'acquisition des terrains et à l'obligation de niveler l'espace à grand frais. L'endettement endémique de la ville au XVIII^e siècle sera, nous le verrons, l'obstacle principal à la réalisation d'une place royale à Marseille comme à la reconstruction de l'hôtel de ville. Il convient d'ajouter également, dans le cas présent, les réticences d'une population très conservatrice, rétive au pouvoir royal et jalouse de ses prérogatives, ainsi que la crise morale survenue après la grande peste de 1720. Dernière du genre en France et peut-être en Europe, cette peste fut en effet un véritable traumatisme pour la ville. Un arrêt du conseil de juillet 1748 autorisera finalement les échevins à revendre les places acquises, l'argent retiré étant destiné au nouvel hôtel de ville⁹.

UN PROJET SOUS HAUTE SURVEILLANCE : PREMIÈRES PROPOSITIONS DE MANSART DE SAGONNE (1747-1748)

Placés sous la vigilance et l'autorité du contrôleur général des Finances, Machault d'Arnouville, les échevins de Marseille mandatèrent à Paris le jeune François Capus, premier commis des archives de la ville, pour trouver un architecte. Les échevins souhaitaient ainsi confronter les solutions d'un architecte parisien à celles de ses confrères provençaux, sollicités au milieu des années 1740, et lever les hésitations du conseil de ville sur le sujet. Il s'agit là d'un procédé courant dans les villes sous l'Ancien Régime, mais, comme souvent en pareil cas, les solutions hasardeuses de l'architecte de la ville ou de la province prévalurent, par fierté locale, comme l'atteste l'état actuel.

Arrivé en octobre 1747, Capus rencontra le premier commis du contrôleur général, Gilbert-Jérôme Clautrier, qui était ami de Mansart de Sagonne¹⁰. L'architecte était alors très en vue à la cour depuis qu'il bâtissait en 1742 l'église Saint-Louis de Versailles¹¹. Il se trouvait par ailleurs être le protégé de Louis Phélyppeaux, comte de Saint-Florentin, puissant ministre de la Maison du roi et intime de Louis XV, qui avait la Provence dans le ressort de son ministère.

La personne de Saint-Florentin revêt un rôle capital dans les décisions prises par les échevins sur les projets de Mansart de Sagonne. C'est en effet sous son portrait (fig. 5) – et non celui de l'intendant ou du gouverneur de la province – que le corps de ville délibérera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Commandé à Louis Tocqué en 1748 et aujourd'hui conservé au musée des Beaux-Arts, ce portrait fit l'objet, à son arrivée en 1751, de la critique dithyrambique des échevins. Il nécessitait un écrin à sa mesure : celui d'un nouvel hôtel de ville. Sa commande, puis cette arrivée, contribuèrent à la relance du projet.

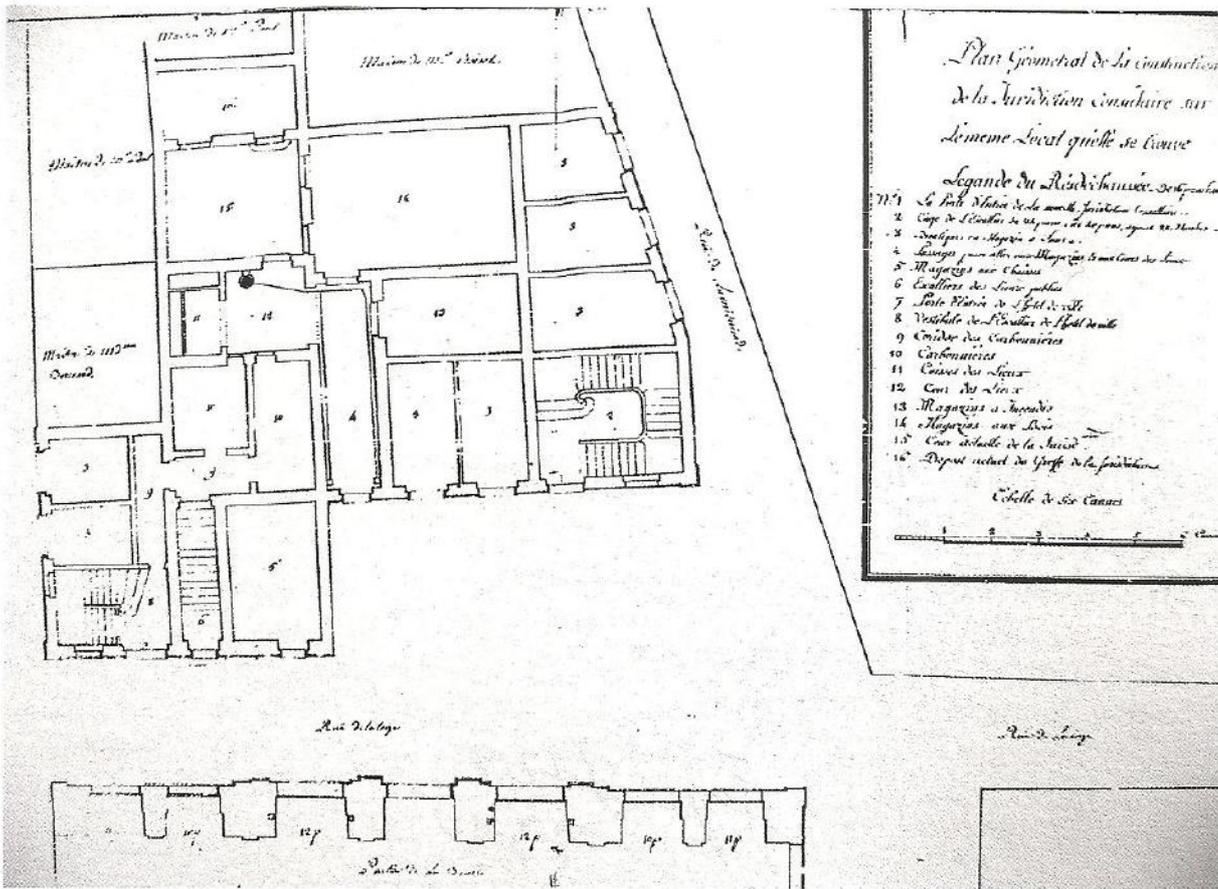


Fig. 3 > Distribution du rez-de-chaussée des bâtiments annexes derrière l'hôtel de ville au XVIII^e siècle [© AC Marseille].



Fig. 4 > Esprit-Joseph Brun : extension de l'hôtel de ville de Marseille (état actuel).



Fig. 5 > Louis Tocqué : Portrait de Louis Phélypeaux de La Vrillière, comte de Saint-Florentin [© Marseille, musée des Beaux-Arts, 1748-1751].

Un mois après leur rencontre, Mansart de Sagonne s'attela à l'examen des plans des architectes provençaux que lui avait soumis le jeune mandataire Capus, à savoir : ceux du Marseillais Antoine Duparc (1698-1755)¹², de Joseph-Ignace Gérard (1711-1748), natif de Carpentras¹³, et de Georges Vallon (1688-1767), architecte de la province et d'Aix-en-Provence, originaire d'Avignon. Les ayant jugés d'une grande médiocrité, Mansart proposa comme convenu ses solutions. Soucieux de satisfaire Saint-Florentin, son protecteur, et Clautrier, son ami, comme de s'attirer également un nouveau titre de gloire au moment où il s'engageait sur le projet non moins prestigieux de la place royale de Paris, Mansart de Sagonne élaborait trois projets distincts :

- Le premier (fig. 6) consistait à étayer et augmenter la Loge des Puget par deux pavillons latéraux sur arcades, à l'instar de l'hôtel de ville de Paris, afin de conserver le passage des rues de la Miséricorde, à l'est, et de la Prison, à l'ouest. L'avantage de la solution résidait dans l'absence de démolition et d'acquisitions de terrains, les pavillons venant s'immiscer entre la Loge et les maisons voisines. Elle permettait en outre l'extension de la bourse des marchands au rez-de-chaussée.
- Le second (fig. 7) entendait, à partir du précédent et à l'instar de la Loge des marchands de Lyon par Soufflot, doubler et consolider le bâtiment à l'arrière pour y loger le grand escalier, lui conférant un plan en T. Mansart entendait rendre ainsi la Loge « plus commode et plus solide ».
- Le troisième (fig. 8) visait à former un édifice de plan massé en l'enveloppant sur trois côtés.

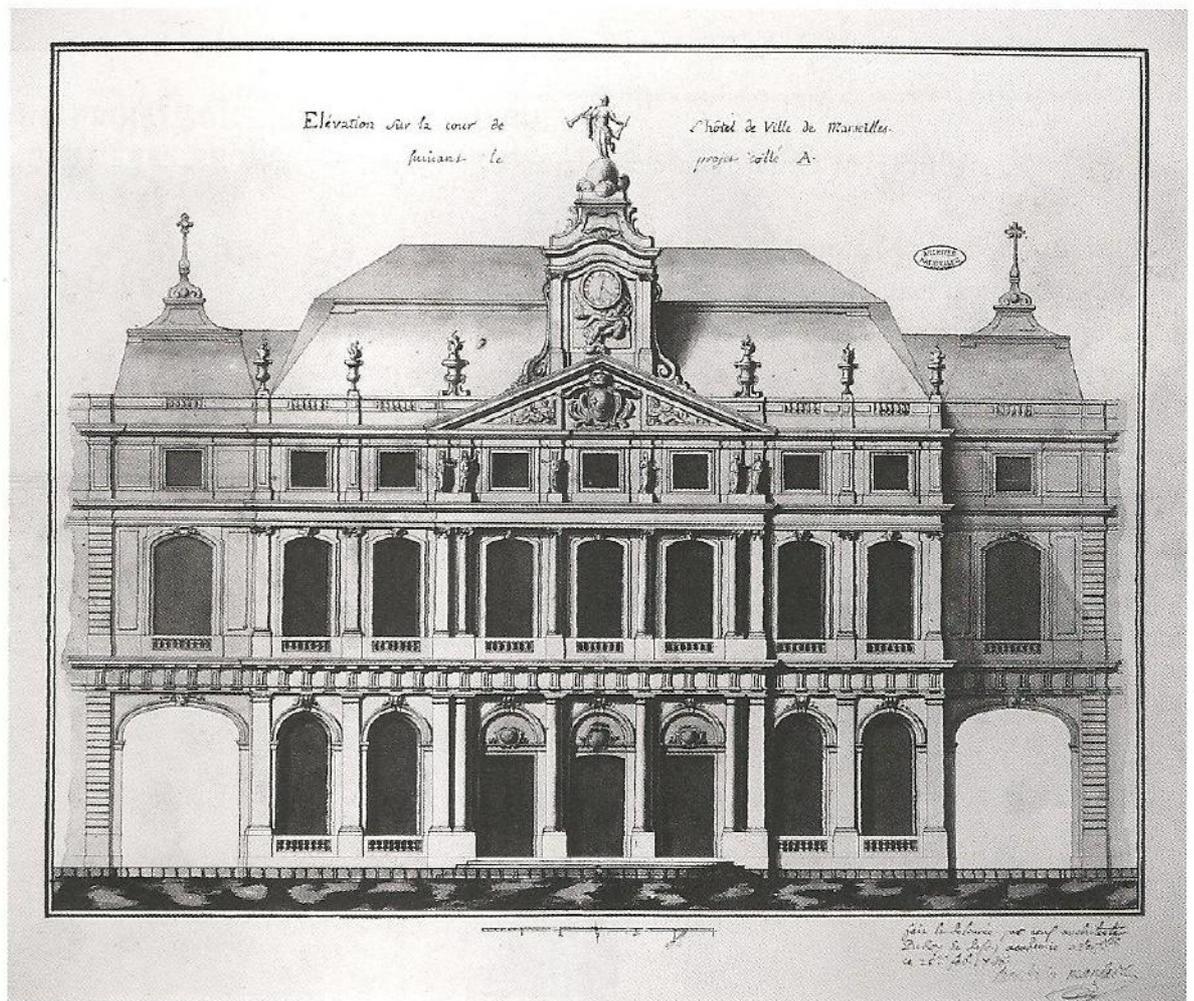
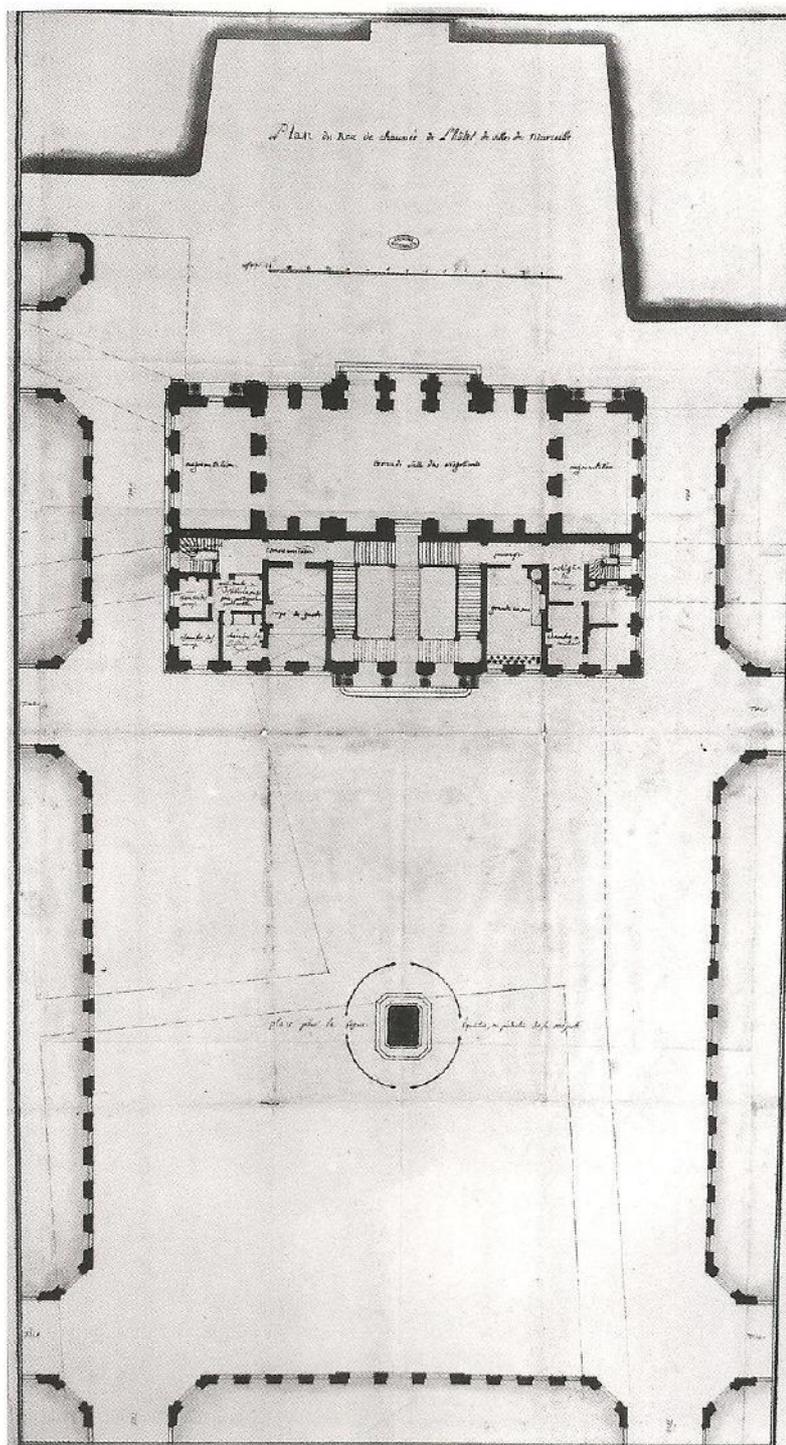


Fig. 6 > Mansart de Sagonne : élévation du premier projet, côté ville, 1748 [© AN, Cartes et plans].

L'architecte se livra ensuite à plusieurs variantes qui consistaient, tantôt à disposer un bel escalier à volées doubles au centre de l'édifice (fig. 9-10), tantôt un simple escalier à volées droites et paliers intermédiaires sur le côté (fig. 11-12) ; tantôt une cour avec guérites et grilles derrière l'édifice (fig. 7), tantôt une place royale (fig. 8), laquelle exigeait de détruire les maisons existantes et de modifier le tracé de certaines rues. L'association d'un hôtel de ville et d'une place au-devant ou derrière était une formulation fréquente dans l'urbanisme des villes sous Louis XV, comme en témoignent les villes de Rennes, Toulouse, Nancy ou Beauvais notamment, au point d'être aussi envisagée à Paris à la même époque¹⁴.



Ces solutions et variantes ébranlèrent quelque peu les convictions des échevins qui tenaient absolument à ce que l'on ne modifiât pas l'implantation des bâtiments existants. Ainsi critiquèrent-ils l'abandon du pont au-dessus de la rue de la Loge, mais aussi et surtout l'interruption de la rue par les extensions envisagées. Conscient que ses choix risquaient de heurter les intérêts de « quelques habitants » dont les sentiments, disait-il, étaient ceux de « gens indoctes dans l'art, ainsi qu'il nous en tombe tous les jours, [...] ce qui fait le malheur de toutes les provinces, l'on peut dire mesme la ruine en partie », Mansart de Sagonne comptait sur « les lumières des magistrats de la ville, des gens éclairés du pays », les ordres du comte de Saint-Florentin, ainsi que du contrôleur général des Finances et de l'intendant pour remédier à la situation¹⁵.

Saint-Florentin manifesta en effet à Capus sa volonté d'une place royale à Marseille par Mansart de Sagonne, condition *sine qua non* de l'obtention de l'arrêt autorisant les échevins à vendre les places acquises pour la précédente. Il considérait comme « trop cavalier de rétracter sans nouveau projet celui d'un monument qui n'avait d'autre projet que la gloire de la ville de Marseille et son juste empressement pour celle du roi » ! Nous sommes en effet à l'heure du traité d'Aix-la-Chapelle qui consacrait la

Fig. 8 > Mansart de Sagonne : Plan au rez-de-chaussée du troisième projet avec double escalier central et place royale, côté ville, 1748 [© AN, Cartes et plans].

puissance des armées de Louis XV en Europe et marquait l'apogée de son règne : partout en France fleurissaient les projets de place en son honneur, à commencer par celle de Paris.

Envoyés aux échevins pour approbation en avril 1748, les douze planches de plans et élévations de Mansart de Sagonne revinrent, ô surprise, prématurément à Paris en juillet après un différend entre l'architecte et le corps de ville pour le règlement de ses honoraires. Résolue en septembre 1748 par le versement de la somme de 2 400 livres, l'affaire jeta temporairement un froid entre les parties¹⁶. L'adoption du projet fut reportée *sine die*.

L'ADOPTION DE 1750 : OBJECTIONS ET CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PROJETS DE MANSART DE SAGONNE

Elle attendra 1750. Entre-temps, le secrétaire d'État à la Marine Maurepas, soucieux d'éviter les nuisances aux habitants du Vieux Marseille, proposa d'installer l'hôtel de ville au fond du Vieux-Port, sur le site de l'ancien arsenal des Galères qu'il avait fait transférer à Toulon en septembre 1748. Comme souvent, la proposition fut rejetée par le contrôleur général de Finances mais aussi par les états de Provence, du fait de son coût élevé et parce qu'elle « préjudicierait trop » paradoxalement, selon eux, « aux maisons de la vieille ville¹⁷ ». La disgrâce de Maurepas en avril 1749 mit un coup d'arrêt au projet de transfert. On en revint donc à la solution de laisser l'hôtel de ville, comme à Paris à la même époque, à son emplacement. Les discussions ne faisaient pourtant que commencer.

L'examen des projets de Mansart de Sagonne reprit en mars 1750. L'architecte avait tenté un an plus tôt, en février 1749, de convaincre les échevins de l'inanité de maintenir deux bâtiments parallèles reliés par un pont au-dessus d'une rue. Le premier échevin Henri Latil reconnut, lors de la séance du 10 mars 1750, que les projets de Mansart ne paraissaient pas, dit-il, « rencontrer de grands inconvénients et réuni[ssaien]t tous les avantages pour la commodité, la décoration et la distribution intérieure ». Ils présentaient surtout l'avantage d'être réalisé « par succession » et « sans trop gêner la communauté par la dépense et le public par sa durée¹⁸ ».

Soucieux de procéder sans tarder à l'extension de l'édifice, le conseil décida de procéder à l'estimation et à l'acquisition des maisons nécessaires, à savoir celles du sieur Bernard, des veuves Ricoux et Dardenne que nous évoquerons plus loin. La délibération fut soumise à l'intendant de La Tour, les échevins le priant de donner son autorisation au plus vite afin « de ne pas perdre une année et demi [soit le temps passé depuis le règlement des plans de Mansart] et de ne pas renvoyer plus loin une opération aussi pressante et dont le délai pourrait [les] jeter », insistaient-ils, « dans un grand embarras ». L'intendant délivra son accord le 15 mars 1750, s'étonnant toutefois que les échevins aient décidé de procéder à l'acquisition des terrains sans avoir examiné préalablement les plans et devis de l'architecte. Il requérait – à l'instar de ce qui s'était fait un siècle plus tôt – qu'une commission *ad hoc* fut établie à cet effet et qu'un rapport fut adressé au conseil du roi. Elle devait être composée de seize membres, à savoir : les quatre échevins en cours de mandat, leurs quatre prédécesseurs et huit habitants de la ville¹⁹.

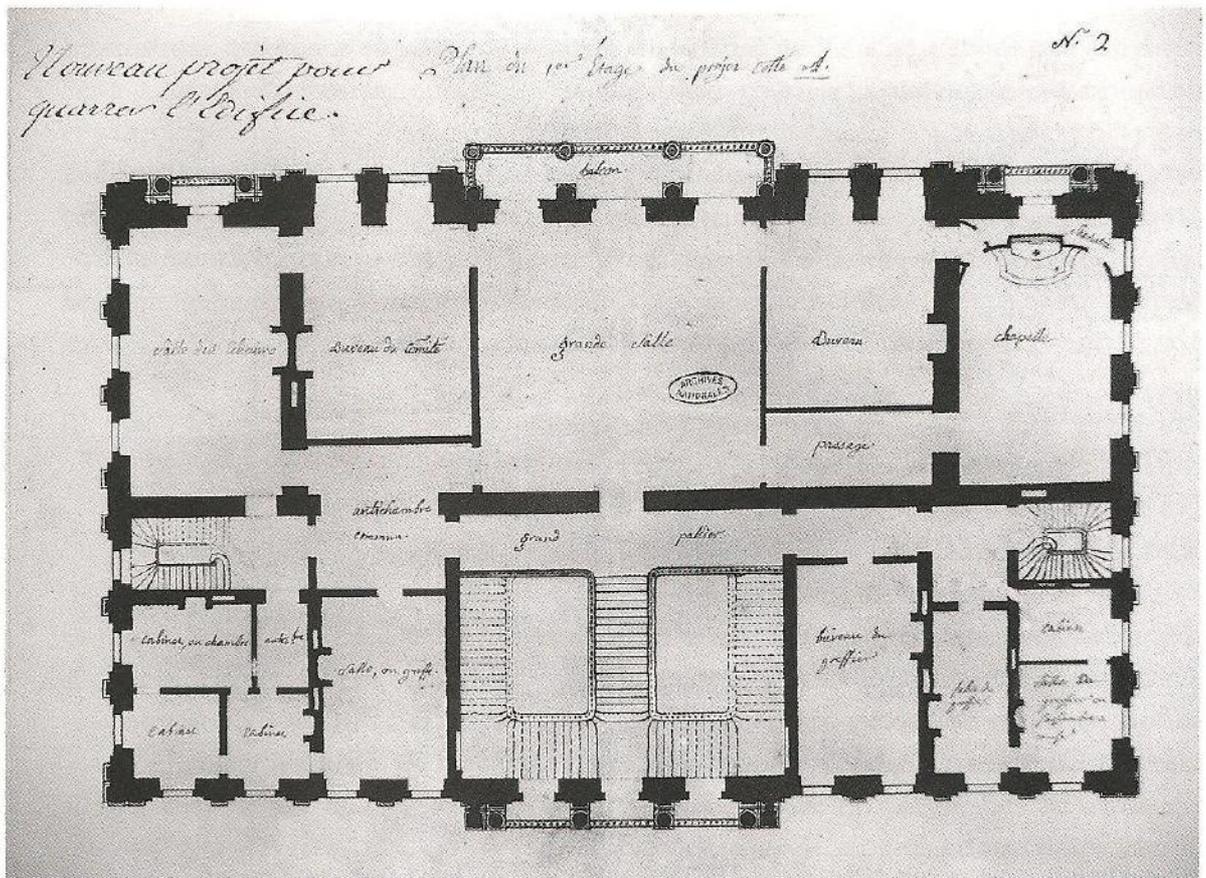


Fig. 9 > Mansart de Sagonne : plan au premier étage du troisième projet avec double escalier central, 1748 [© AN, Cartes et plans].

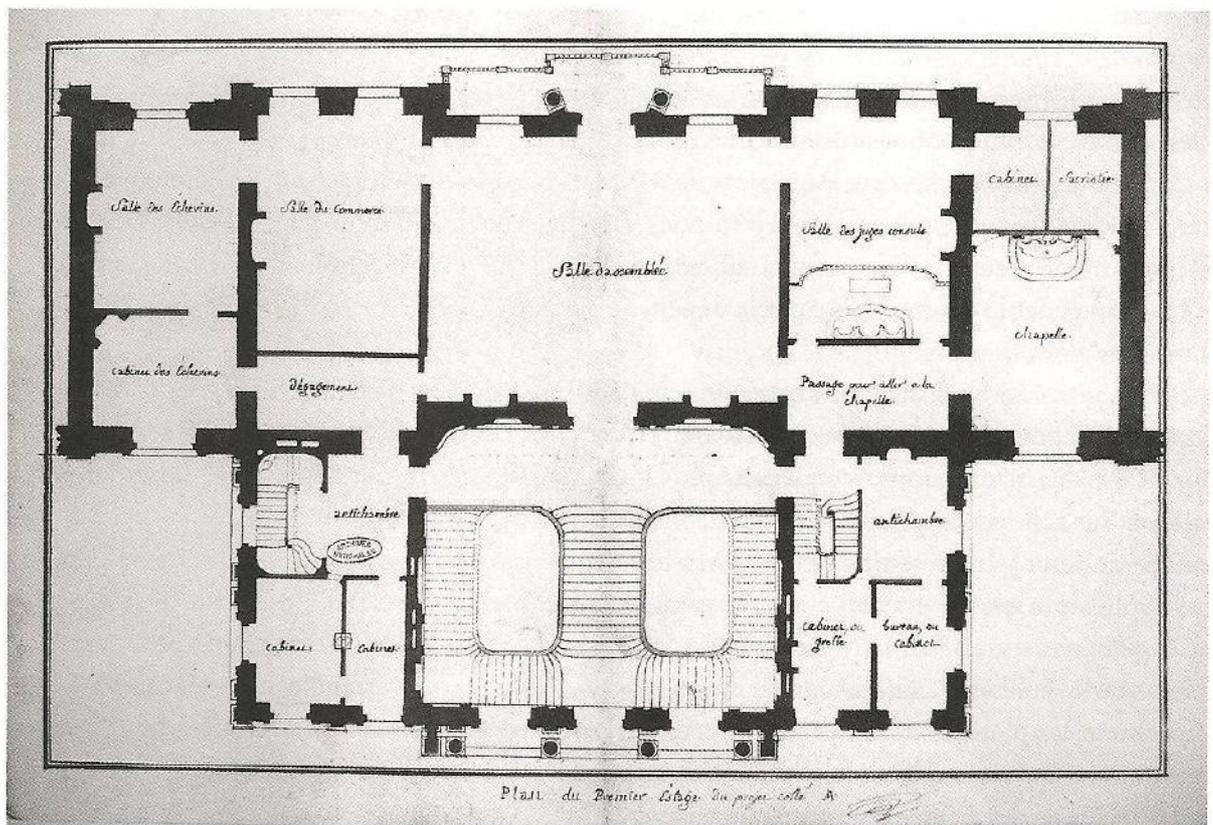


Fig. 10 > Mansart de Sagonne : plan au premier étage du second projet avec double escalier central, 1748 [© AN, Cartes et plans].

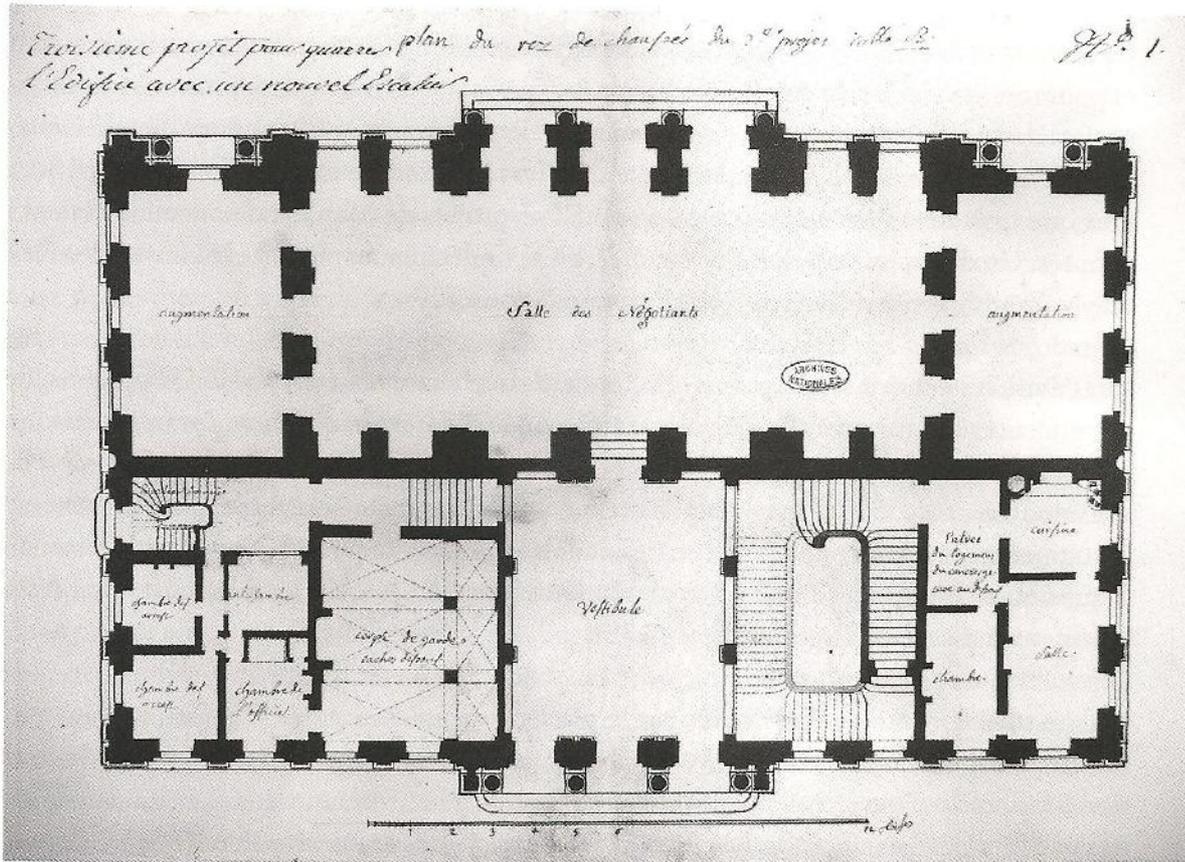


Fig. 11 > Mansart de Sagonne : variante au rez-de-chaussée du troisième projet avec escalier latéral, 1748 [© AN, Cartes et plans].

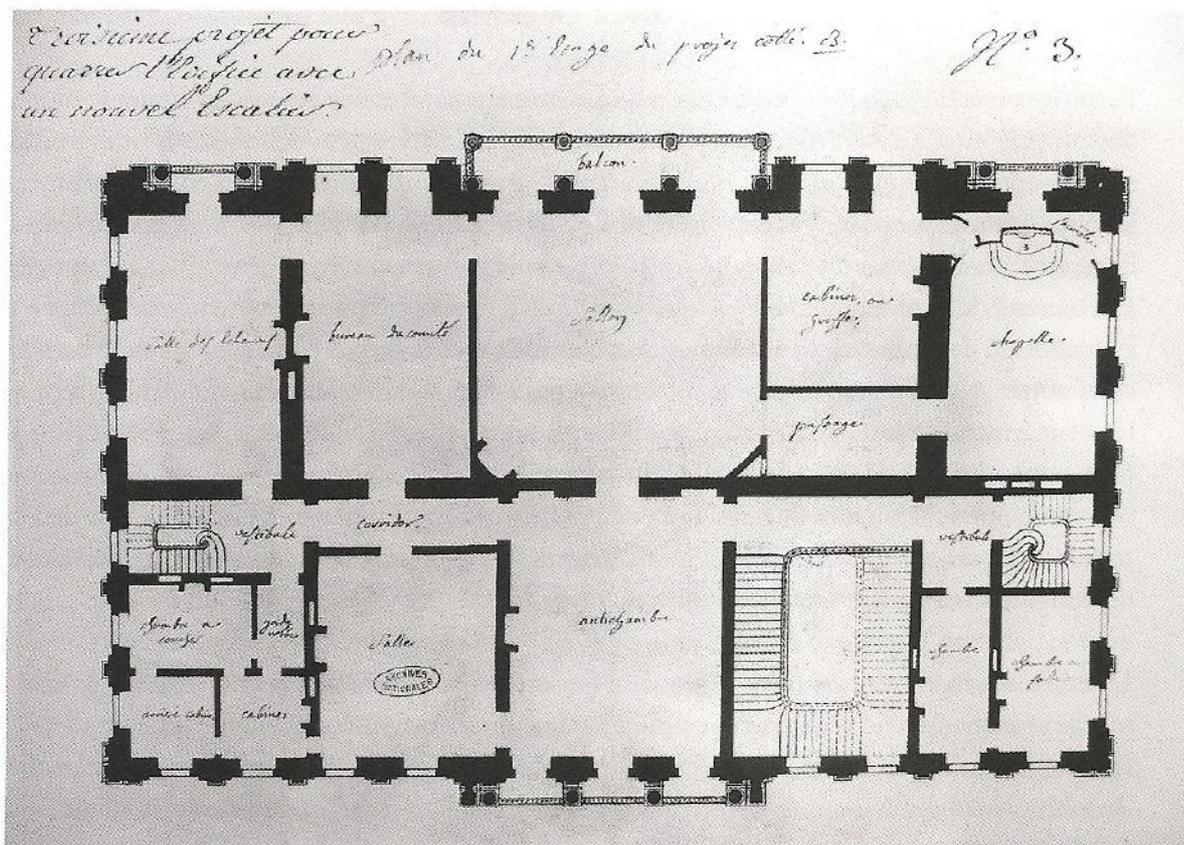


Fig. 12 > Mansart de Sagonne : variante au premier étage du troisième projet avec escalier latéral, 1748 [© AN, Cartes et plans].

Ce qui fut fait cinq jours plus tard : les habitants de la ville étaient issus pour moitié de la noblesse et pour moitié de la bourgeoisie marchande. Le 24 mars, une majorité se prononça en faveur des projets de Mansart, mais quatre membres inclinaient toujours en faveur du projet de Gérard qui maintenait le parti initial. Par précaution, on se livra à un dernier examen. Le 28 mars, il ne restait plus que trois membres en faveur du second. Les projets de Mansart de Sagonne étaient donc adoptés. Un devis de chacun d'eux serait établi pour décider au plus vite le conseil de ville, ainsi que les ministres Saint-Florentin et Machault.

Le 15 avril, les échevins informèrent l'intendant du choix de la commission. Toutefois, devant les réticences de trois membres, ils avaient résolu de différer l'acquisition des trois maisons évoquées. Le choix de la commission semblait en effet faire quelque remous dans l'opinion devant « l'importance de l'objet que chaque citoyen », déclarent-ils, « regarde comme personnel ». L'augmentation de la Loge sur les côtés était néanmoins acquise, tant pour des raisons techniques qu'esthétiques. En effet, l'angle du bâtiment à droite, du côté du port, manifestait de nouveaux signes d'affaissement²⁰.

Malgré tous les avantages procurés par le plan massé préconisé par Mansart, les tenants de la formule dédoublée avec pont ne désarmaient pas. Ils adressèrent ainsi un mémoire de contestation à l'intendant que celui-ci retourna aux échevins, le 28 mai, afin d'être examiné par la commission. Quoiqu'on ait répondu à leurs objections lors des examens précédents, La Tour écrivit au contrôleur des finances Machault en octobre 1750 qu'« il en résulta une apologie encore plus étendue » des projets de Mansart qui, dit-il, « suivant leur mémoire, présente un édifice exact dans ses propositions, commode, agréable et régulier, avec les distributions et les appartemens nécessaires pour toutes les parties du service qui doivent avoir place dans l'hôtel de ville²¹ ».

Parmi les objections soulignées, c'était celle des extensions latérales qui se heurteraient aux plaintes des propriétaires, à leurs réclamations de dommages et intérêts, ou à l'acquisition des emplacements nécessaires qui monterait, disait-on, à plus de 2 millions de livres, hors coût du bâtiment ! Et les opposants de proposer l'acquisition de l'îlot derrière l'hôtel de ville, estimé à 200 000 livres, que l'on remanierait et que l'on relierait à l'hôtel de ville par un pont sans provoquer aucune plainte. Les tenants du projet de Mansart objectèrent que l'enveloppe proposée ne nécessitait guère que l'acquisition de trois maisons, même si des commissaires jugèrent plus convenable d'en acquérir deux autres « pour faire l'édifice dans toute sa perfection et avec plus de solidité » en repoussant les deux rues latérales. Ils estimaient par ailleurs, conscients des difficultés, que le nouveau projet était « très distinct de celui de la place, qui pouvait être fait ou renvoyé ». L'édifice proposé présentait en outre, selon eux, l'avantage de ne pas toucher au périmètre de l'hôtel de ville du côté du port tandis que « tout était établi dans une plus belle position » côté ville : les rues étaient élargies et réalignées, les avenues (*sic*) conduisant au port conservées²².

L'établissement des devis des projets de Mansart fut confié en mai 1750 à Jérôme Bourré, géomètre et inspecteur des ouvrages publics de la ville. D'une incompétence notoire, il se révéla incapable de remplir sa mission, prétextant que, n'ayant pas fait les plans, il lui fallait procéder à de multiples opérations pour approcher la réalité²³ !

Aussi, les échevins demandèrent-ils à l'intendant, par délibération du 19 juillet 1750, l'autorisation de faire venir Mansart de Sagonne à Marseille pour établir non seulement les devis, mais également pour fixer le nouvel édifice et s'assurer de son exécution. La délibération fut complétée, le 14 août, par une seconde dans laquelle la venue de l'architecte était vue comme le moyen de procéder convenablement à l'adjudication des ouvrages, ainsi qu'au choix des entrepreneurs et de l'inspecteur des travaux, après avis de la commission. L'inspecteur serait placé sous la surveillance de quatre de ses membres lors de la vérification des ouvrages. Un édifice de cette importance ne pouvait être en effet confié à n'importe qui. Avant de soumettre leur décision à son approbation et à celle du contrôleur général, l'intendant sollicita en septembre 1750 un dossier complet des travaux, terrains et montant envisagés, avec plans à l'appui, ainsi que des fonds assignés²⁴.

Pour financer le projet, les échevins pensaient employer d'abord les fonds de la vente des parcelles de l'ancienne place royale, puis retenir une partie du produit de la taxe de 30 sols levée sur les sacs de farine, décidée par délibération du 4 août précédent. Contrairement à Saint-Florentin, Machault ne cachait pas ses réticences sur le projet : le produit de l'ancienne place royale devait être affecté, selon lui, en priorité au désendettement de la ville. Les échevins le rassurèrent en promettant que ce projet serait exécuté par économie sur plusieurs années, fort de l'expérience réalisée, quelques années plutôt, pour la construction du palais de justice disposé à proximité. Ils obtinrent de l'intendant, le 24 septembre, la permission de faire venir Mansart de Sagonne à Marseille et confirmèrent au comte de Saint-Florentin, le 26 octobre, le choix de cet architecte pour leur nouvelle bâtisse. Ils insistèrent sur la nécessité de sa venue et rassurèrent le ministre sur les inquiétudes exprimées par l'intendant et le contrôleur général à propos du financement du projet, quitte à lever un nouvel impôt. La venue de Mansart était d'autant plus nécessaire que l'intendant n'avait pu communiquer de devis exacts au contrôleur général. On parlait donc dans le vide²⁵.

PARENTHÈSE DE L'ANNÉE 1751 : VENUE DE MANSART DE SAGONNE EN 1752

Le dossier de l'hôtel de ville va être éclipsé en 1751 par un projet urbain plus conséquent : celui de l'extension de la ville proposé par le maréchal de Belle-Isle, gouverneur militaire de la Provence. Le projet n'aura guère plus de succès que ceux de la place royale et de l'hôtel de ville. Il contribua juste à mettre davantage en émoi les édiles et la population contre toute tentative de réformes urbaines. Belle-Isle avait bien tenté de les amadouer par l'envoi de son portrait, mais rien n'y fit. Comme l'hôtel de ville, ce projet attendra la fin du siècle pour connaître un début de commencement et voir Marseille enfin sortie de sa structure médiévale.

L'arrivée d'un autre portrait, celui du comte de Saint-Florentin, à l'hôtel de ville en octobre 1751 contribua, quant à lui, à relancer le débat sur le projet de reconstruction, cher au ministre. Le portrait fut placé « solennellement [...] dans le lieu le plus apparent de l'hôtel de ville [la salle d'assemblée] afin », déclarent les échevins, « que l'image de [leur] Illustre Protecteur gravés dans tous les cœurs, soit présente à tous les yeux, et [que] tous les citoyens accourent en foule pour venir l'admirer », telle une icône ! Ils promettaient au ministre de consacrer, « sous son bon plaisir », leur « vénération » et leur « zèle » à la poursuite du projet. Saint-Florentin se déclara très « touché du zèle » déployé à son égard. Il tâcherait, déclarait-il, « de faire connaître combien

[il avait été] sensible à l'amitié d'une ville qui [lui] a toujours été chère, et qui ne pouvait que le devenir par son amour pour le bien du Service du roi, et pour l'avantage public [sic]²⁶ » !

Les échevins adressèrent, le 11 octobre 1751, une note à Machault afin de le convaincre de « la nécessité de continuer la construction » de l'hôtel de ville et sollicitèrent en conséquence l'envoi des pièces remises par l'intendant. Conscient des risques d'enlèvement du projet en haut lieu, le premier échevin Latil décida de se rendre à Versailles. Saint-Florentin, pour honorer sa promesse, lui assura d'employer tout son crédit auprès du roi, et ce d'autant qu'il venait d'être fait « ministre d'Etat » en août 1751²⁷.

Dans ces conditions, Machault d'Arnouville ne pouvait que s'incliner. Le 12 janvier 1752, il annonça à Mansart de Sagonne que le roi l'autorisait à se rendre à Marseille aux frais de la ville. Sa mission consistait non seulement à dresser les devis et toutes les opérations nécessaires à la construction de l'hôtel de ville mais aussi, pour optimiser son séjour, à dresser d'autres projets urbains pour l'embellissement de la cité. Mansart réalisera ainsi un projet pour la Porte d'Aix, pour la façade de l'église Saint-Ferréol, située sur le site de l'actuelle préfecture et dans la perspective de la rue du même nom, et surtout pour l'hôtel-Dieu²⁸.

Fort de l'heureuse nouvelle, le nouveau premier échevin, Antoine Martin, réveilla la commission créée en 1750. Il en modifia la composition afin d'éviter les discussions gênantes : les négociants récalcitrants furent remplacés par les quatre échevins en exercice en 1750. La commission se trouvait ainsi noyauté par le corps de ville. Elle était censée, en outre, décider à la place de l'assemblée municipale composée d'une vingtaine de membres et que Martin prétendait « trop difficile à rassembler ». Ces dispositions particulières ne manquèrent pas de soulever l'indignation de la population après le départ de Mansart : plusieurs mémoires et libelles seront en effet adressés au contrôleur général des Finances, dont certains par les négociants écartés²⁹.

Parti de Paris, le 13 janvier 1752, Mansart de Sagonne arriva à Marseille le 26. Il s'était arrêté entre-temps à Aix-en-Provence, le 23, afin de remettre à l'intendant de La Tour l'ordre de mission du contrôleur général. Il demeura à Marseille jusqu'au 10 février. Il entama, dès son arrivée, l'examen des lieux et s'aperçut aussitôt de la fausseté de ses plans. Toutes ses mesures étaient à reprendre. Surtout, contrairement à ce qu'il pensait, la Loge n'était plus en état de subsister. Les façades présentaient de graves lézardes et des porte-à-faux de 15 à 17 pouces par endroit. Le bâtiment ne tenait plus, selon lui, que par « la quantité de chaînes, ancrés et tirants de fer posés après coup pour [la] sûreté de l'édifice ». Il examina également la qualité du sol et des fondations, ainsi que le pont de charpente établi en complément de celui de pierre et qui pouvait être balayé à tout moment par le mistral.

À l'intérieur, Mansart s'aperçut que la loge des marchands peinait à contenir le tiers des personnes présentes. Les marchands débordaient sur le quai et les rues avoisinantes, quel que soit le temps. Il pénétra ensuite dans les prisons et les bureaux des différentes juridictions, des greffes et du commerce, et fut frappé par l'extrême exigüité des lieux. Il fut surtout choqué par l'état des archives, placées, avec le bureau du commerce, dans les galetas du pavillon, les employés peinant à trouver place. Le bâtiment présentait, selon lui, « une espèce d'indécence pour une ville, ou

il y a plus de cent vingt mille habitants sans compter tous les étrangers et marins voyageurs qui composent un nombre considérable » !

Devant ce constat, l'architecte refusa de procéder au maintien de l'édifice, susceptible, déclara-t-il, de s'effondrer au premier coup de pioche. Il s'en tint à l'examen du sous-sol pour établir son bâtiment. Il jugea à cet égard l'emplacement de l'hôtel de ville « le plus convenable et le meilleur » que tout autre à Marseille. La solution de Maurepas en 1749 aurait causé, selon lui, « un préjudice considérable aux habitants » car trop éloigné de la vieille ville et de son commerce. Il convenait donc de maintenir la Loge en son sein. De surcroît, les fondations étant déjà établies, il n'y avait qu'à consolider les pilotis existants par des madriers.

Mansart de Sagonne leva également un plan du périmètre (fig. 1) en vue de la « place publique pour placer la figure équestre ou pédestre de Sa Majesté Louis XV ». Il procéda en conséquence au réaligement des rues qui était, dit-il, « absolument nécessaire et indispensable ». Il souligna enfin la nécessité de réparer rapidement les quais au-devant, rongés par la mer³⁰.

LE NOUVEAU PROJET DE 1752 : ADOPTION ET OPPOSITIONS

Mansart de Sagonne soumit son nouveau projet à la commission, les 29 et 30 janvier 1752. L'architecte exposa ses griefs à l'encontre du bâtiment actuel et l'intérêt du nouveau envisagé, soucieux, déclare-t-il, d'assujettir « les environs à l'Edifice et non l'Edifice aux environs » (*sic*) ! Consciente des difficultés soulevées, la commission se rangea rapidement à ses conclusions. Elle sollicita seulement la modification de la distribution afin de loger les bureaux, dépôts et appartements dont le corps de ville avait besoin. L'adoption du projet fut reportée, dans cette attente, au 31 janvier. Approuvé « unanimement », le projet final dotait enfin Marseille, déclare la commission, d'« un hôtel de ville et [d']un lieu d'assemblée assés spatieux et assés commode pour les négocians dans une ville à qui cet ornement et cette commodité manqu[ait] depuis longtemps³¹ ».

Le débat n'était pas clos pour autant. Le négociant Joachim Surian, principal opposant au projet dès 1748 et très influent à Marseille, était parvenu – sans doute par le scandale créé par sa composition – à réintégrer la commission. Il s'ouvrit de ses objections, le 7 février 1752, dans un mémoire adressé au contrôleur général : l'architecte avait fait approuver son projet, disait-il, sous la menace, avançant qu'en cas de refus, la nécessité de la réfection serait entendue en haut lieu et que, quoi qu'il en soit, il disposait des « ordres du Roy » à cet égard. Mansart aurait aussi avancé que la dépense ne relevait pas de la commission mais du contrôleur général. Son ton impérieux avait, déclare-t-il, impressionné l'assemblée qui s'empressa d'approuver le projet dès le lendemain, sans prendre le temps suffisant de la réflexion.

Le négociant lui objecta, le jour de l'approbation, rappelle-t-il, que le bâtiment entraînait l'interruption de la rue de la Loge au nord, objection que l'architecte écarta en rappelant que la rue avait été reportée au nord suivant un tracé plus régulier. Un débat s'était alors engagé entre les deux hommes, fort emblématique de l'état d'esprit du moment en matière d'urbanisme : pour Surian, le tracé de la nouvelle rue se faisait sur des maisons neuves pour la plupart. Son exécution était impossible sans autorisation donnée à la ville d'acquérir et raser les emplacements nécessaires,

vu le coût exorbitant de la dépense. Mansart lui répondit qu'il recevrait, si son plan était adopté, les ordres « de ne laisser bâtir qu'en conformité de ce plan » ! Le négociant lui objecta en retour l'exemple d'un dénommé Chevalier, architecte, qui avait obtenu un arrêt du conseil pour l'exécution de son plan, lequel ne put être appliqué tout simplement parce qu'il était impraticable ! Pour Surian, on ne pouvait tracer des rues droites que sur des terrains vierges de toutes constructions parce qu'une ville, disait-il, « ne pouvait souffrir de pareil changemens sans ruiner la fortune d'un grand nombre d'habitants ». Mansart lui opposa leur indemnisation, « prenant d'un côté ce qu'on leur donnerait de l'autre ». Mais pour le négociant, cette compensation était inopérante étant donné la faible valeur des maisons concernées.

Excédé par ses critiques, Mansart demanda à Surian d'avancer ses propositions. Il fallait conserver, selon lui, la rue de la Loge, prendre les parcelles nécessaires jusqu'au palais de justice et dégager l'édifice de part et d'autre en acquérant les parcelles voisines vétustes, permettant ainsi d'élargir le quai au-devant. L'architecte lui objecta un coût bien supérieur à celui de son projet.

Suite à ce vif échange, l'adoption définitive du projet de Mansart de Sagonne fut repoussée au 5 février. Surian tenta, à travers son beau-frère Jean-Baptiste Martin, second échevin, frère ou cousin du premier échevin en exercice, de faire dresser par l'architecte deux projets distincts qui évitaient l'interruption de la rue de la Loge. Après examen, la conservation de cette rue se révéla entraîner plus d'inconvénients que d'avantages. La commission se vit ainsi confortée dans son choix. Mansart apposa alors sur ses plans la mention *ne varietur* et sollicita la levée exacte du périmètre de la Loge par le nouvel architecte de la ville, Claude-Jacques-Henri d'Aggeville en qui il avait « reconnu beaucoup de talent et de connaissance ». C'est sur cette estime qu'il lui confiait la direction des ouvrages. D'Aggeville était aussi, rappelons-le, l'architecte du duc de Villars, gouverneur de la province, curieusement absent lui aussi des débats³².

De retour à Paris, Mansart de Sagonne s'attela à la mise au net de ses plans et à la rédaction d'un mémoire pour le contrôleur général des finances. Les premiers sont datés du 23 février 1752, le second du 27. L'architecte tint visiblement (fig. 13-14) à faire de l'hôtel de ville de Marseille, un bâtiment digne d'un des plus grands ports de France et qui fut en mesure de rivaliser avec les hôtels de ville de Toulouse et de Nancy alors en cours de réalisation. Ce projet somptueux a été analysé dans notre article de 1996. Nous n'y revenons pas³³. On en retiendra simplement les dimensions : 40 toises de long / 15 de large (78 m / 29 m environ), soit une superficie de 600 toises hors œuvre (1 170 m²).

Conformément à l'ancien bâtiment, le nouvel hôtel de ville se partageait entre le corps municipal et les négociants. Mansart envisageait pour les matériaux, l'emploi d'une « pierre froide [*sic*] » pour le rez-de-chaussée et de la « pierre d'Arles de la plus belle espèce » pour les étages. Quoique non consigné dans les documents, on ne doute pas que ce choix fut motivé par la visite de l'hôtel de ville d'Arles d'Hardouin-Mansart (1673-1676) lors de son périple. Outre un mélange de plâtres roux et blanc et de chaux, il envisageait pour la maçonnerie, conformément aux usages établis depuis le XVII^e siècle et tel qu'il l'avait pratiqué à l'église Saint-Louis de Versailles notamment, l'emploi de la pierre armée. Les murs de refends devaient être en brique, la charpente en chêne, les planchers en sapin des Flandres et du Dauphiné, ainsi qu'en noyer. Les croisées seraient tantôt à grands, tantôt à petits carreaux. Il porta le coût de la construction

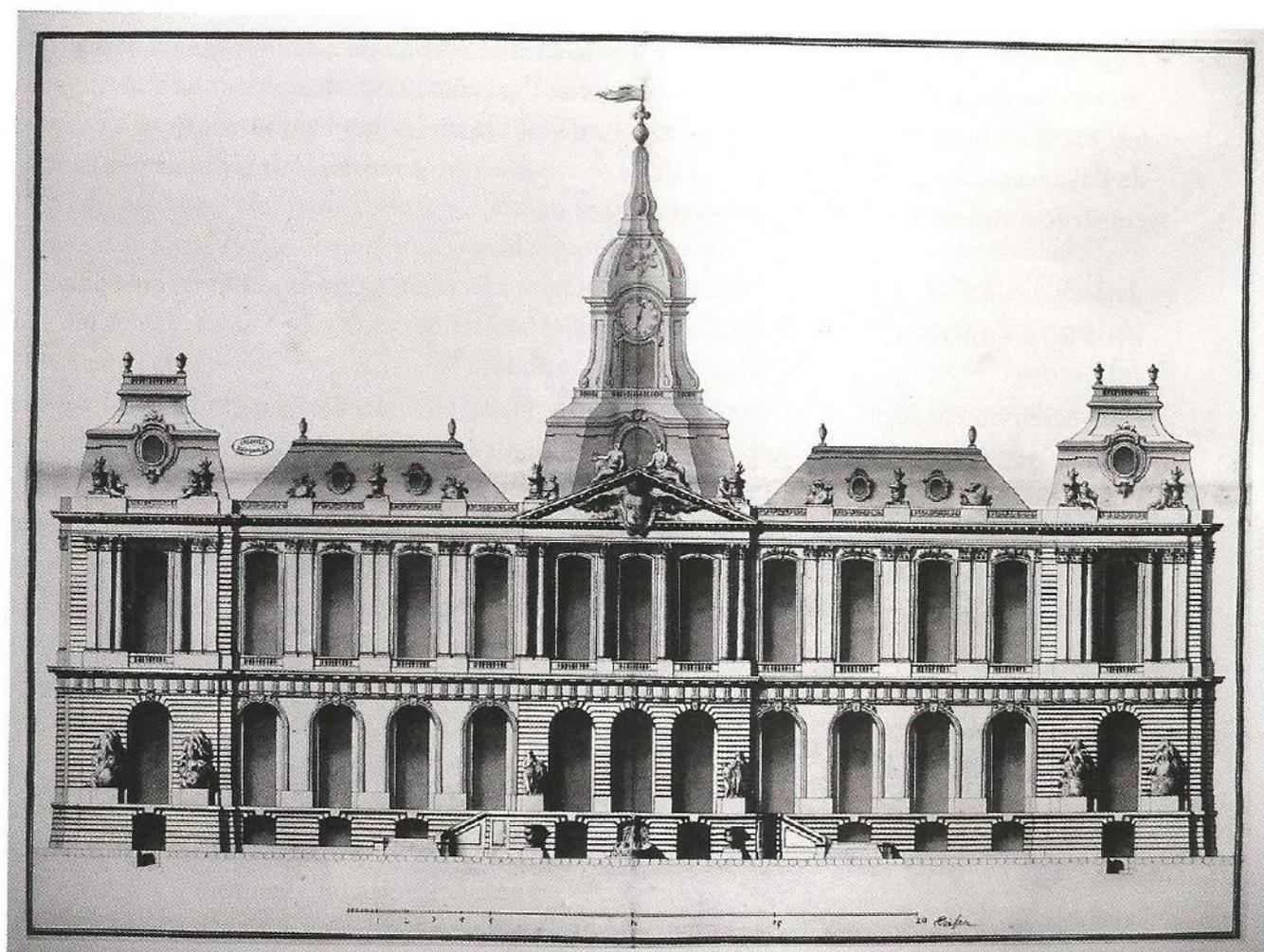


Fig. 13 > Mansart de Sagonne : élévation du quatrième projet sur le Vieux Port, 1752 [© AN, Cartes et plans].

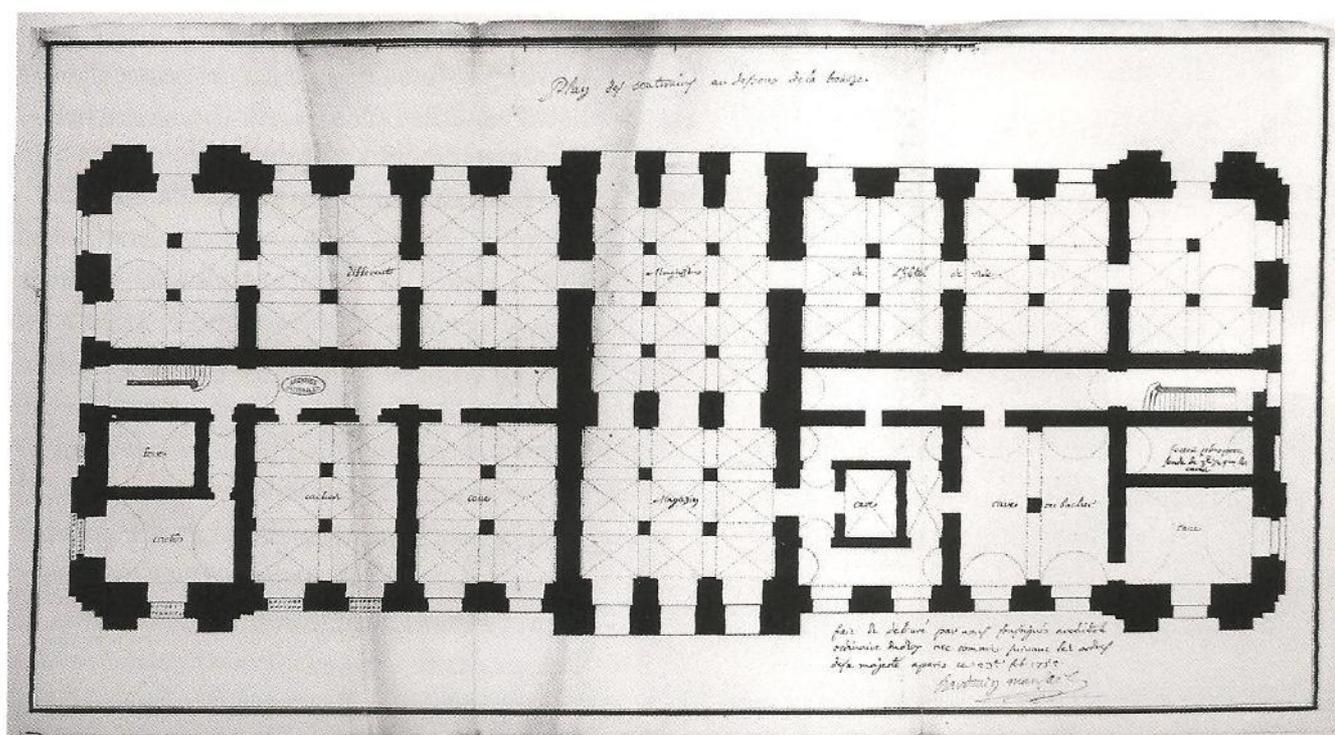


Fig. 14 > Mansart de Sagonne : plan des sous-sols du quatrième projet, 1752 [© AN, Cartes et plans].

à 930 000 livres, prix exorbitant mais qu'il pensait modérer à 660 000 livres, hors déduction des 70 000 livres de récupération des matériaux de l'ancienne Loge. Conscient du coût du projet, Mansart suggéra de le réaliser par économie en acquérant les terrains au fur et à mesure de l'avancée des ouvrages. Il envisageait de se rendre à trois reprises sur les lieux pendant la construction, à raison de 15 000 livres le déplacement³⁴.

UN PROJET MORT-NÉ

Malheureusement, le projet de Mansart de Sagonne était condamné d'avance. Quatre jours après son départ, soit le 14 février, les échevins – qui hésitaient encore malgré tout – éprouvèrent le besoin de revenir sur l'une des propositions soumise le 5. Ils en firent part à Machault et à Saint-Florentin qui en référèrent à l'architecte, mais Mansart s'en tint à ce qui avait été adopté. Il écrivit au corps de ville un an plus tard, le 12 mars 1753, pour leur signifier que ses plans, procès-verbal de visite et devis estimatif étaient achevés et qu'il les avait remis au comte de Saint-Florentin. Il précisa au passage que le contrôleur général des Finances avait exigé de lui un « travail infiny » (*sic*).

Le 24, les échevins lui firent part de leur satisfaction et se déclarèrent confiants dans la poursuite du projet par son entremise, tout du moins le feignaient-ils. Cependant le roi, sur les conseils de Machault, en décida autrement. Le projet fut abandonné à la suite des mémoires incendiaires lancées à son encontre et dont certains nous sont conservés³⁵ :

Surian poursuivit en effet sa diatribe contre le projet de Mansart de Sagonne : il déplorait n'avoir pu, lors de son examen, entrer dans le détail car « ce n'était », dit-il, « guère le lieu de pouvoir le faire avec liberté et réflexion ». Il le trouvait néanmoins vicieux dans sa distribution, La place royale prévue tarderait, selon lui, « à se faire et encore plus les avenues pour y arriver » ! Il suggérait d'installer à cet endroit un vaste bâtiment avec cour à arcades, tel que le proposait l'architecte Gérard (fig. 15), dans lequel des boutiques pourraient être louées par la ville et lui rapporter ainsi de 40 à 50 000 livres annuelles. La cour pourrait servir également aux transactions des négociants, évitant ainsi la couteuse extension de la loge des marchands. Pour la place royale, il proposait de disposer la statue du roi sur le quai en prolongement devant l'hôtel de ville, la mettant ainsi « plus en vue et avec plus de

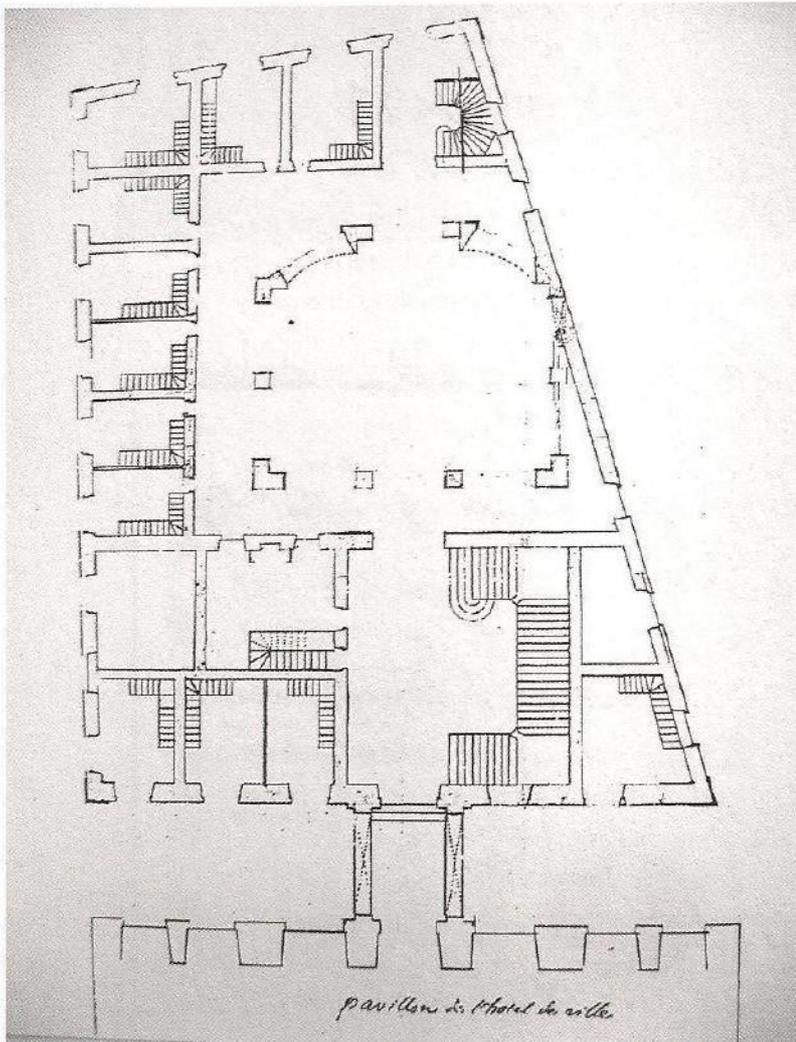


Fig. 15 > Joseph-Ignace Gérard (?) : plan de la nouvelle annexe de l'hôtel de ville avec cour à arcades, milieu XVIII^e siècle [© AC Marseille].

dignité ». Le négociant déclarait faire ces propositions dans l'intérêt public, mais ne cachait pas non plus que sa maison était concernée par le projet adopté. Le remerciant de ses observations, Machault lui confessa avoir préféré qu'elles fussent faites lors du séjour de Mansart à Marseille.

Dans un mémoire anonyme cette fois, l'adoption du projet de Mansart de Sagonne était considéré comme le complot de quelques « avides harpies » dont l'objet n'était que de satisfaire leur complicité et leur fortune personnelle. On avait imposé, disait-il, le projet au contrôleur général, quoiqu'il l'ait refusé à plusieurs reprises, sous le prétexte fallacieux de la vétusté de l'hôtel de ville, lequel était réputé pourtant « très solide et en état de durer très longtemps » ! Mansart fut accusé d'être vendu aux initiateurs du projet et de tremper dans leur complot : ses sondages des fondations n'avaient-ils pas abouti à leur affaiblissement ? L'auteur du mémoire reprit l'argumentation de Surian selon laquelle l'architecte aurait assuré, « sur un ton avantageux et affirmatif », brandissant l'ordre du contrôleur général, « que la volonté du roy était que son plan fut exécuté et que toutes les représentations que l'on voudrait faire seraient inutiles ». Et l'auteur d'ajouter que la réalisation de l'édifice entraînerait la ruine de la ville et la destruction de son commerce puisque 3 ou 4 millions de livres suffiraient à peine à l'ouvrage, et ce d'autant que Mansart était fort « capable d'altérer et de détruire la meilleure construction » (*sic*) ! Les voies nouvelles proposées étaient inopérantes car il était impossible, selon l'auteur, de tracer de belles avenues sur un terrain aussi pentu que la colline des Accoules. Les maisons reposaient les unes sur les autres et la démolition de l'une d'entre elles entraînerait d'emblée les mieux exposées. De tels bouleversements risquaient par ailleurs de causer la ruine des propriétaires et l'augmentation des loyers.

Anne-Élisabeth Leisler, veuve du négociant Rome Dardenne, dont la maison était visée par le projet, on l'a vu, adressa également ses remontrances au contrôleur général. Le projet retenu visait à faire de l'hôtel de ville, disait-elle, « un monument superbe » que jamais la ville ne serait en état d'achever car il en coûterait plusieurs millions de livres. Les échevins seraient d'ailleurs bien incapables, précise-t-elle, de se porter garant d'une telle somme. Pour parvenir à leurs fins, ils avaient fait approuver le projet par leurs amis et non par les notables de la ville. À quoi bon, conclut-elle, « de ruiner une ville pour un bâtiment unique » qui ne visait « qu'à son ornement sans aucun avantage » ! Elle demandait donc au contrôleur général de prendre les dispositions nécessaires.

Enfin, une lettre adressée le 14 février 1752 par madame de Sainte-Colombey à l'une de ses amies du Vieux Marseille reflète bien, encore une fois, le sentiment d'hostilité générale. Elle l'avisa de l'abandon du projet primitif de Mansart au profit d'un nouveau qui, souligne-t-elle, « fait crier tout le monde, qui enlève toutes vos maisons et coûtera plusieurs millions » ! Elle s'insurgeait de la composition de la commission et de la manière dont le projet final fut adopté. Il s'agissait, selon elle, d'« une cabale enfantée par trois ou quatre personnes », et d'ajouter que « tout le monde est outré qu'un conseil tenu de quelques personnes de la clique jette la ville dans une dépense effroyable dans un temps de la plus grande misère ». Elle estimait le coût de l'édifice non à 600 000 livres mais à dix fois plus.

Dans ce contexte et conscient des risques que cette construction entraînait pour les finances de la ville, Machault convainquit le roi d'y renoncer : si le pouvoir royal encourageait l'embellissement des villes, il était cependant toujours attentif à la situation des finances municipales. Il savait modérer les villes qui voulaient se lancer dans des projets trop fastueux. Le contrôleur général

prendra une fois le risque d'autoriser un projet d'hôtel de ville ambitieux : celui de Le Carpentier à Rouen en 1757. On sait ce qu'il advint : il ne dépassa pas le stade des fondations ! Soucieux de contenter l'architecte favori de son homologue Saint-Florentin, et en guise de compensation, Machault autorisa le projet plus utile et plus populaire de l'hôtel-Dieu derrière l'hôtel de ville. La première pierre en fut posée solennellement, le 13 septembre 1753³⁶.

Par ce projet non moins ambitieux (fig. 16-17), Mansart de Sagonne pouvait rivaliser avec les hôtels-Dieu de Lille et de Lyon, entamés respectivement par de Vigny en 1739 et Soufflot en 1741. Le séjour marseillais de l'architecte ne fut donc pas totalement inutile et ce d'autant que le projet permit de régulariser une partie de la structure médiévale du Vieux Marseille. Malheureusement et une fois encore, des raisons budgétaires empêchèrent l'aboutissement de l'édifice projeté, réalisé au deux tiers. Les travaux avait été confiés à d'Aggeville en qui Mansart avait exprimé toute sa confiance pour l'hôtel de ville, on l'a vu³⁷.

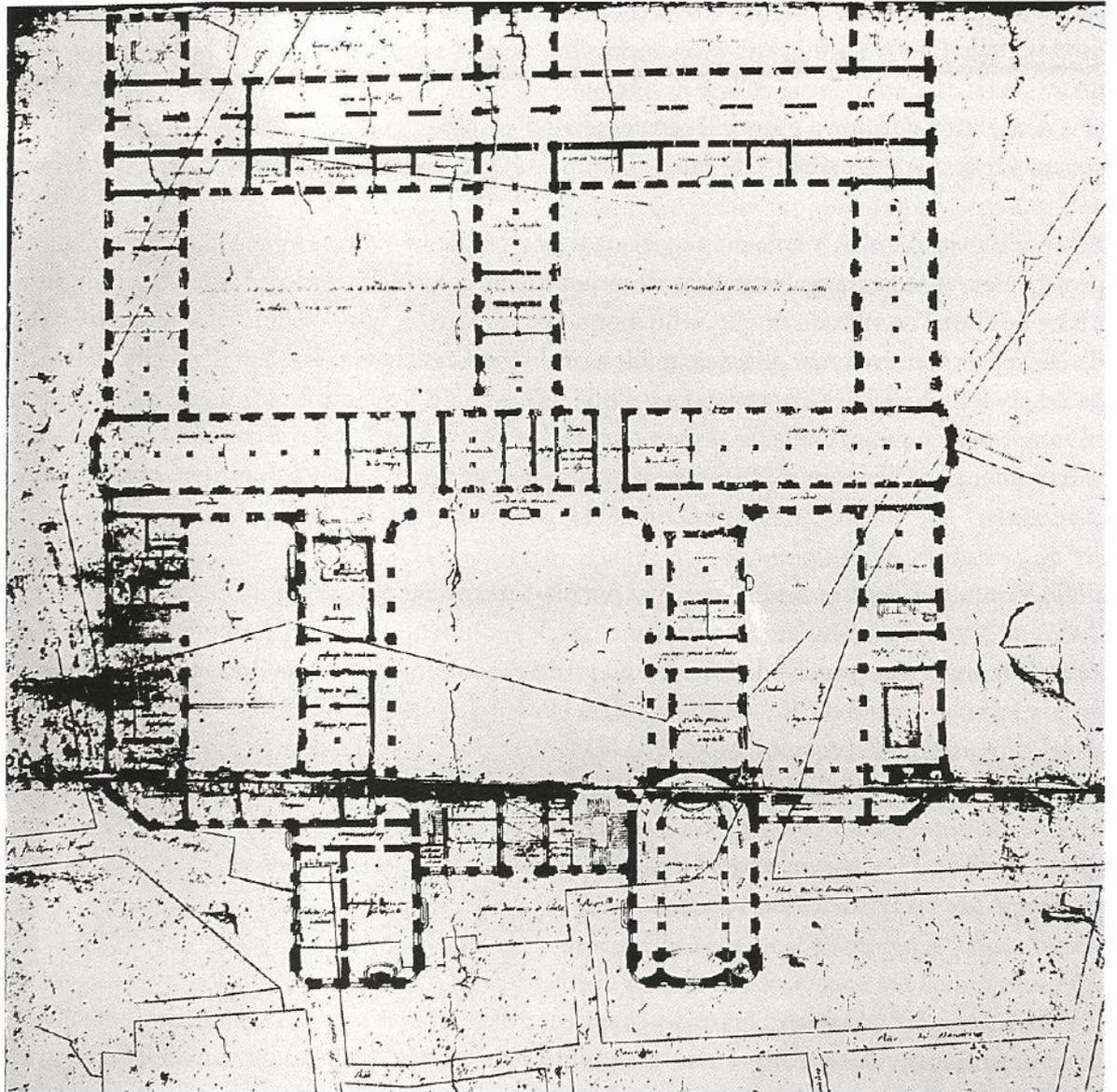


Fig. 16 > Mansart de Sagonne : plan au rez-de-chaussée de l'hôtel-Dieu de Marseille, 1753 [© AD Bouches-du-Rhône].



Fig. 17 > Cour centrale de l'ancien hôtel-Dieu (état actuel).

RAISONS D'UN ÉCHEC : L'HÔTEL-DIEU PRIVILÉGIÉ

En attisant l'hostilité au projet d'hôtel de ville, les négociants marseillais avaient joué un rôle non négligeable dans son abandon. Ils formaient un lobby puissant depuis qu'un édit de 1660 avait confisqué à leur seul profit la gestion de la ville, éloignant pendant plus d'un siècle, soit jusqu'en 1767, la noblesse des charges communales. Constituant une véritable ploutocratie, ils s'étaient emparés symboliquement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville en 1662 pour y tenir leur bourse. Plusieurs d'entre eux accédèrent mainte fois à l'échevinage. Ils formaient l'élite de la ville et le dicton marseillais « gens de loge tiennent banque » évoque bien leur puissance. Rappelons également que leur poids dans l'activité économique de Marseille ne cessera de croître au cours du XVIII^e siècle : de 275 négociants au début du siècle, ils seront près de 750 à la Révolution. La vieille ville sur la colline des Accoules et le périmètre de la Loge étaient devenus leur fief ! Malgré l'émergence de nouveaux quartiers dans la seconde moitié du siècle, ils représentaient encore plus de 40 % de la population dans cette partie de la ville. Les bouleversements entraînés par la place royale et le nouvel hôtel de ville ne pouvaient dès lors que gêner leurs intérêts et ce d'autant que si les nouveaux alignements de la place royale envisagée relevaient du corps de ville, son financement incombait aux riverains, c'est-à-dire les négociants, en vertu d'une disposition réglementaire qui ne sera abrogée qu'en 1779. Il est intéressant de constater dans cette affaire le divorce entre les échevins d'origine marchande, régulièrement reconduits dans leur fonction, soucieux du bien public et de l'embellissement de la ville, et leurs frères ou cousins qui continuent égoïstement leurs affaires³⁸.

La décision de Machault était aussi motivée, on l'a vu, par la situation financière de Marseille. L'activité portuaire s'était pourtant accrue spectaculairement après la guerre de Succession d'Autriche, passant de -47 % en 1748 à 12 % en 1751. Troisième port de France après Nantes et Bordeaux, Marseille se hissa au XVIII^e siècle, par son commerce avec les Antilles, du statut de port méditerranéen qu'il était jusqu'au XVII^e siècle à celui de port mondial. Son activité demeurera soutenue jusqu'en 1756, début de la guerre de Sept Ans. Elle connut, curieusement, un net recul en 1752-1753 – moment clé du projet – en passant de 9 à -1 %. Ces chiffres inquiétants laissaient entrevoir au contrôleur général une évolution défavorable de l'activité de la ville et, par conséquent, préjudiciable au projet envisagé. De toute évidence, Marseille était incapable de financer un hôtel de ville avec sa place royale et un hôtel-Dieu³⁹.

Le choix de ce dernier projet est aisément compréhensible : après la grande peste de 1720 et la disparition de l'hôpital des galères du roi en 1740, la situation marseillaise en matière hospitalière était devenue très préoccupante. L'état sanitaire des hôpitaux, incapables d'accueillir tous les blessés et malades, rendait plus que jamais nécessaire la réalisation du vœu de Jacques de Matignon, abbé de Saint-Victor : rassembler en un seul et même établissement l'ensemble des hôpitaux de Marseille. Il avait légué en 1725 à la ville la coquette somme de 100 000 livres à cet effet, mais elle ne suffisait pas à financer l'ambitieux projet de Mansart. Plus préoccupés par leurs affaires que par la situation sanitaire de la ville, les échevins-négociants avaient eu une grande responsabilité dans l'incurie du système hospitalier lors de la peste de 1720. Il convenait donc pour eux de se racheter une conduite aux yeux de l'opinion en favorisant le projet d'un hôtel-Dieu plutôt que celui d'un hôtel de ville dont la reconstruction risquait de désorganiser durablement leur activité comme la gestion municipale. Mansart ne rappelait-il pas à Machault en 1752 que leur « commerce ne pouvait être interrompu⁴⁰ » ...

Ce n'était pas la première fois qu'un projet d'hôtel de ville et de place royale était entravé par l'hostilité des habitants, la difficulté d'établissement dans un tissu urbain étroit d'origine médiévale et le coût de sa réalisation. Paris connaissait au même moment les mêmes problèmes. Rouen et Bordeaux⁴¹ les connaîtront plus tard avec le même constat d'échec que Marseille. Mansart de Sagonne était d'autant plus conscient de la difficulté de son projet qu'il subissait le même sort à Paris : on sait comment la tentative de transfert de l'hôtel de ville, doté d'une place royale, sur la rive droite de la Seine échoua face aux protestations des personnes concernées par les expropriations et, surtout, au coût exorbitant de l'opération, conduisant Louis XV à retenir la solution plus commode de la place du Pont-Tournant à l'extrémité des Tuileries⁴².

ÉPILOGUE

Il faudra attendre le XIX^e siècle pour que le joug de l'urbanisme médiéval des villes de Paris et de Marseille soit bousculé par une « haussmannisation » forcée, là où le XVIII^e siècle peinait tant à trouver de solutions. Napoléon III transformera profondément ces deux villes, on le sait. À Marseille, l'empereur fera tracer la rue Impériale (actuelle rue Nationale) pour relier le Vieux-Port à la porte d'Aix, à l'instar de l'avenue de l'Opéra ou du boulevard Sébastopol à Paris. L'hôtel-Dieu de Marseille sera repris en 1860, achevé sous sa forme actuelle en 1866 et inauguré le 15 novembre par l'empereur⁴³. Suivra celui de Paris, de 1866 à 1878.

L'hôtel de ville de Marseille, quant à lui, ne sortira jamais des schémas du XVII^e siècle contrairement à celui de Paris. En mars 1779, Esprit-Joseph Brun (1710-1802), architecte de la province et le plus réputé de Marseille, soumit un projet conforme aux attentes des échevins et des négociants de la ville : une annexe moderne reliée par un pont au pavillon Puget (fig. 4 et 18). Approuvée par l'intendant en novembre 1780, la construction fut commencée en décembre 1782 mais arrêtée au milieu de la décennie, par suite d'un procès avec les entrepreneurs, les frères Seyne⁴⁴. Malgré plusieurs tentatives d'établissement d'un hôtel de ville digne de la seconde ville de France – on ne compte pas moins de huit projets différents depuis le XVIII^e siècle –, la mairie de Marseille demeurera attachée à la vieille Loge des Puget. Force est de constater qu'en dépit des bombardements dont le secteur fut l'objet en 1943 et de l'évolution de la ville depuis lors, elle demeure inexorablement là...

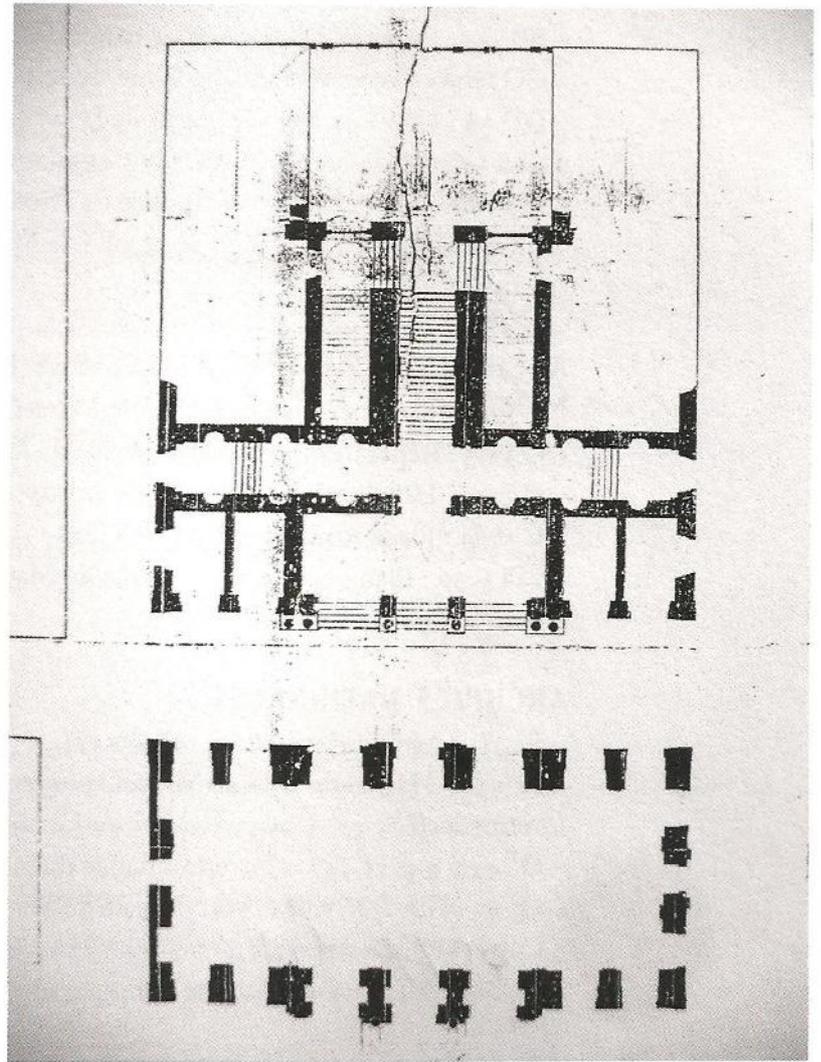


Fig. 18 › Esprit-Joseph Brun : plan au rez-de-chaussée de la nouvelle annexe de l'hôtel de ville, 1779 [© AC Marseille].

SOURCES

ARCHIVES COMMUNALES DE MARSEILLE

- BB183-187 : Registre des délibérations du conseil de ville de Marseille (1748-1752) ;
- BB 227 : Registre des délibérations particulières (1742-1759) ;
- BB 237 : Registre des délibérations homologuées (1747-1752) ;
- BB 247 : Registre des élections des échevins et du corps de ville (XVII^e-XVIII^e siècles) ;
- BB 272 : Registre de la correspondance des échevins avec Paris (1747-50) ;
- BB 273 : Autre (1751-1760) ;
- BB 312 : Registre des échevins avec l'intendance de Provence (1746-1748) ;
- BB 313 : Autre (1749-1753) ;
- BB 333 : Registre des échevins avec la Province (1743-1749) ;
- BB 344 : Autre de différents particuliers (1743-1749) ;

- BB 345 : Registre de la correspondance de Paris (1749-1761) ;
- CC 1806 : Comptes de M. de Rony, avocat de la ville de Marseille à Paris (1728-1748) ;
- DD 38 : Hôtel de ville de Marseille (1747-1764). Plans divers, bobine 1, n° 6 : Plan géométral de *La Construction de la Juridiction Consulaire sur le même Local qu'elle se trouve* (XVIII^e siècle) ; n° 9 : Projet anonyme pour l'annexe de l'hôtel de ville de Marseille (XVIII^e siècle) ; n° 13 : Plan de la nouvelle annexe de l'hôtel de ville de Marseille au rez-de-chaussée par Esprit-Joseph Brun (XVIII^e siècle).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- C 3794 : Projet de l'hôtel de ville de Marseille (1749-1752) ;
- C 3795 : Réparations de l'hôtel de ville de Marseille (1752-1775) ;
- C 3796 : Hôtel de ville de Marseille (XVIII^e siècle) ;
- C 3864 : Place royale de Marseille (1728-1750) ;
- 1 Fi 3036 : Plan géométral de la ville de Marseille et ses faubourgs avec le projet d'agrandissement par Pierron (détail, 1785).

ARCHIVES NATIONALES

- E 2314 : Arrêt du conseil du 28 mars 1752 ;
- H¹ 1320 : Hôtel de ville de Marseille (1731-1752) ; H¹ 1349 : *Ibid.* (1751-1752) ; H¹ 1350 : *Ibid.* (XVIII^e siècle) ;
- O¹ 444, 445 et 447 : Correspondance du ministre de la Maison du roi (1748-1749 et 1751) ;
- Q¹ 80 : Hôtel de ville et place royale de Marseille (XVIII^e siècle) ;
- Cartes et Plans, H¹ 1320, n^{os} 70-88bis : 24 planches pour l'hôtel de ville de Marseille par Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1748-1752).

COTES DES ILLUSTRATIONS

- Figure 2 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 73.
- Figure 3 : Archives communales de Marseille, 43 Fi 6.
- Figure 6 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 81.
- Figure 7 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 74.
- Figure 8 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 85.
- Figure 9 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 80.
- Figure 10 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 76.
- Figure 11 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 79bis.
- Figure 12 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 76bis.
- Figure 13 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 71.
- Figure 14 : Archives nationales, Cartes et plans, H¹ 1320, n° 88ter.
- Figure 15 : Archives communales de Marseille, 43 Fi 9.
- Figure 16 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 6 HD H 44.
- Figure 18 : Archives communales de Marseille, 43 Fi 13.

NOTES

1 > Cf. *infra* sources.

2 > Le présent article fait suite à une première publication sur le sujet dans le *Bulletin monumental* (cf. *infra*, note 33). Il complète et corrige ce que nous avons publié alors, à la lumière des recherches effectuées depuis, dans le cadre de notre thèse sur *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)* soutenue à Paris I en 2004. Sur la rivalité Patte-Mansart, cf. Cachau Philippe, « Le château de Christian IV, duc des Deux-Ponts, à Jägersburg : un château français en Allemagne (1752-1756) », *Francia*, n° 39, 2012, p. 135-165 et *Les Mansart. Trois générations de génies de l'architecture*, Paris, Éditions Didier Carpentier, à paraître.

3 > Sur la place de Paris, cf. Cachau P., « Les projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour la place Louis XV de Paris (1748-1753) », *Annales du Centre Ledoux*, t. II, Paris et Bordeaux, 1998, p. 129-147.

4 > Giraud Paul, *Marseille : l'hôtel de ville, la loge, les deux maisons du roi*, Marseille, 1962 ; Bonillo Jean-Lucien (dir.), *Marseille, ville & port*, Marseille, Parenthèses, 1991 ; Teissier Octave, « Histoire des échevins de Marseille (1660-1789) », *La Provence artistique et pittoresque*, n° 77, novembre 1882, p. 606-607.

5 > AN, H¹ 1320.

6 > Gloton Marie-Christine et Jean-Jacques, « Puget architecte », dans *Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte (1620-1694)*, cat. expo. de la Vieille-Charité et du musée des Beaux-Arts de Marseille, Paris et Marseille, 1994, p. 234-251.

7 > AN, H¹ 1320 : Rapport du 2 février 1733 par Lebreton, échevin.

8 > AN, H¹ 1320.

9 > *Ibid* et cf. *infra*.

10 > L'architecte bâtit pour lui en 1752-1753 la maison du 56 rue des Francs-Bourgeois à Paris (siège de la direction des Archives nationales) : cf. Cachau P., *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne...*, *op. cit.*, *supra* note 2, t. II, p. 1184-1188.

11 > Cachau P. et Salmon Xavier, *La cathédrale Saint-Louis de Versailles. Un grand chantier royal du règne de Louis XV*, Paris, Somogy, 2009.

12 > Architecte, peintre et sculpteur marseillais, auteur de la statue de Saint-Cannat de Marseille notamment.

13 > Architecte de la façade de Saint-Cannat en 1739 et du palais de justice, derrière l'hôtel de ville, en 1743-1747.

14 > Cf. *supra* note 3.

15 > AN, H¹ 1320.

16 > AC Marseille, BB 272 et 344.

17 > *Id.*, BB 272 : lettre de l'intendant du 25 avril 1749.

18 > AC Marseille, BB 227.

19 > *Id.*, BB 313 et 333.

20 > *Ibid*.

21 > AN, H¹ 1320 : Lettre du 9 octobre 1750.

22 > *Ibid*. : Mémoire sur les observations contre le projet de Mansart de Sagonne avec réponses.

23 > *Ibid*.

24 > AC Marseille, BB 227 : Délibération du 14 août 1750 et BB 333.

25 > AC Marseille, BB 313 et 333 ; AN, H¹ 1320.

26 > AC Marseille, BB 273 : Lettre des échevins à Saint-Florentin du 4 octobre 1751 ; AN, O¹ 447 : Lettre de Saint-Florentin du 18 octobre 1751.

27 > AC Marseille, *ibid*. : Lettre du 11 octobre 1751 ; AN, H¹ 1350.

28 > AN, H¹ 1320. Hormis celui-ci, on ne sait rien des autres projets.

29 > AN, *ibid*. et cf. *infra*.

30 > *Ibid*.

31 > AN, H¹ 1320.

32 > AN, H¹ 1320.

33 > Cachau P., « Un projet inédit de place royale et d'hôtel de ville à Marseille par Mansart de Sagonne (1752) », *Bulletin Monumental*, t. 154, n° 1, 1996, p. 39-53.

34 > AN, H¹ 1320.

35 > *Ibid.*

36 > Cachau P., *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne...*, *op. cit.*, *supra* note 2, t. II, p. 1281-1289.

37 > *Cf. supra* note 32.

38 > Carrière Charles, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, t. I, p. 213, 232-235, 247-248, 260, 263 et 292-293.

39 > *Ibid.*, p. 45, 381, 398-399.

40 > *Ibid.*, p. 214 ; AN, H¹ 1320 ; Cachau P., *L'activité de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne à Marseille (1747-1753)*, mémoire de DEA soutenu à Paris IV en 1994 sous la direction de Jean Guillaume, p. 5-46. Sur l'hôtel-Dieu, *cf.* également notes 36-37 et Aziza Judith, *Soigner et être soigné sous l'Ancien Régime. L'Hôtel-Dieu de Marseille aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2013. L'hôtel-Dieu de Marseille a fait l'objet d'une réhabilitation générale à l'occasion de *Marseille-Provence 2013*, et a été transformé en hôtel de luxe InterContinental, inauguré en avril 2013.

41 > Cachau P., « Projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour l'hôtel de ville et le clocher de Saint-Michel de Bordeaux (1767-1768) », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. CVI, 2015.

42 > *Cf. supra* note 3.

43 > *Cf. supra* note 40.

44 > Fabre Augustin, *Les rues de Marseille*, Marseille, E. Camoin, 1867, t. II, p. 313-314.



HALLES ET HÔTELS DE VILLE, parfois réunis dans un seul ensemble monumental, ont occupé, de la fin du Moyen Âge au début de l'époque moderne, une place particulière dans l'imaginaire urbain, en cristallisant l'idée d'appartenance à une communauté d'intérêts et d'origines.

Si la création des halles à proprement parler est à mettre en rapport avec l'essor urbain et le développement des échanges économiques du Moyen Âge, les hôtels de ville, qui offraient aux membres du conseil local représentatif où puissent être centralisées les différentes fonctions de gouvernement, sont aussi le reflet de l'émergence du pouvoir municipal.

Hôtels de ville ou beffrois constituèrent aussi des lieux de mémoire, où les villes conservaient leurs chartes et privilèges, tandis qu'en façade extérieure bretèches ou oriels – des balcons au XVII^e siècle – comme tribunes de proclamation, rendaient tangibles l'image du pouvoir communal. Les maisons communes offraient encore, dans le cadre des réceptions officielles, des fêtes, des Joyeuses Entrées des souverains, des espaces de représentation ou des lieux de célébration religieuse, diverses cérémonies accompagnant la tenue des conseils. Points de rassemblement des milices communales, elles affirmaient enfin le pouvoir politique de la ville.

Mais la constitution de vastes ensembles monumentaux ouverts sur les places urbaines, et associant halles et maisons communes dans un espace urbain densifié, présentait d'énormes difficultés. Aussi les architectures de ces maisons communes furent variées, dans l'espace comme dans le temps, des grandes cités des Pays-Bas à celles d'Italie ou des pays germaniques, des compositions monumentales aux simples maisons de ville faisant office, dans bien des cas, d'édifices publics.

ALAIN SALAMAGNE est professeur d'histoire de l'art médiéval à l'université François-Rabelais de Tours et chercheur au Centre d'études supérieures de la Renaissance (UMR 7323 CNRS). Spécialiste de l'architecture et du patrimoine, il a publié dans la collection « Renaissance » Le Palais et son décor au temps de Jean de Berry (2010), Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne (2012).